

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le 27/02/23

ID: 059-215901398-20230227-DEL080223Q14 AR-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY SÉANCE DU MERCREDI 08 février 2023 - 18 h 30 -

DÉLIBÉRATION 08-02-2023/Q14 ANNULE ET REMPLACE

Date de convocation : 02 février 2023

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, Mme BERANGER Agnès, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoints au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc (à partir de la Question 9), M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, M. DEUDON José, Mme NAVEZ Patricia, M. DECALION Ismaël, M. BALEDENT Matthieu, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis, Mme DISDIER Mélanie, M. BAJODEK Alban, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration:

M. POULAIN Bernard: procuration à M. BONIFACE Didier

Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne: procuration à Mme RICHOMME Liliane

Membres absents excusés :

M. DEVIENNE Marc (jusqu'à la Question 8),

Est désigné secrétaire de séance : Mme DEMARQUE Ophélie

OBJET : EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE DU MARÉCHAL LECLERC

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX TRAVAUX SUR RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ - FONDS DE CONCOURS

Vu l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

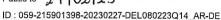
Madame Brigitte PRUVOT, Conseillère Municipale, rappelle aux membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au SIDEC, qui exerce pour son compte notamment la compétence électricité.

Selon les types d'opérations, la commune verse des participations aux travaux.

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le 27 | 02 | 23



Par délibération 2019_C07 du 2 avril 2019, le Comité syndical a instauré la possibilité pour les communes de lui verser des fonds de concours. Des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 (Syndicat intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité) et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts (75 %) du coût hors taxes de l'opération concernée.

Lors de la séance du Comité syndical du 2 avril 2019, le Bureau syndical, en charge de la programmation des travaux, a reçu délégation pour délibérer sur les fonds de concours.

La commune a souhaité que le SIDEC réalise des travaux d'électrification situés rue du Maréchal Leclerc : travaux d'effacement du réseau aérien basse tension et projet de branchements .

Par décision du Président, suite à la commission de travaux du 05 juillet 2022, celui-ci s'est prononcé :

- pour l'inscription de l'opération au titre de l'année 2023
- · pour la participation de la commune par le versement d'un fonds de concours

Il convient dès lors de délibérer de manière concordante afin de pouvoir y procéder.

Le financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Montant des travaux : 58 613,11 € HT

Participation communale (75 % du HT): 43 959,83 €

Le solde est à la charge du SIDEC soit 25 % du montant HT

Bien que dérogatoire aux principes de spécialité et d'exclusivité, le fonds de concours présente l'avantage d'être directement imputé en section d'investissement dans le budget de la commune. Le montant sera inscrit au budget dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Maréchal Leclerc

À la lumière de ce qui précède, Madame PRUVOT propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'un fonds de concours au SIDEC dans le cadre de la réalisation des travaux susvisés, à hauteur de 75 % du montant HT des travaux, plafonné à 58 613,11 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

27 FEV. 2023

Le Maire,

Frédéric BRICOUT



HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte:

DEL080223Q14_AR

Objet:

DELIBERATION DU 08-02-2023_Q14: EFFACEMENT DES

RESEAUX RUE DU MARECHAL LECLERC : PARTICIPATION

DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE - FONDS DE

DE LA COMMUNE AUX TRAVAUX SU RESEAU DE

CONCOURS - ANNULE ET REMPLACE

Type de transaction:

Transmission d'actes

Date de la décision :

2023-02-27 00:00:00+01

Nature de l'acte :

Délibérations

Documents papiers complémentaires :

NON

Classification matières/sous-matières:

7.8 - Fonds de concours

Identifiant unique:

059-215901398-20230227-DEL080223Q14_AR-DE

URL d'archivage:

Non définie

Notification:

Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier Type Taille Enveloppe métier text/xml 1 Ko

Nom métier :

059-215901398-20230227-DEL080223Q14_AR-DE-1-1_0.xml

Document principal (Délibération)

application/pdf 739.5 Ko

Nom original: DELIBERATION 08_02_2023_Q14 _ EFFACEMENT DES

RESEAUX RUE DU MARECHAL LECLERC.pdf

Nom métier:

99_DE-059-215901398-20230227-DEL080223Q14_AR-DE-1-1_1.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 février 2023 à 10h35min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 février 2023 à 10h35min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 février 2023 à 10h39min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 février 2023 à 10h39min55s	Reçu par le MI le 2023-02-27